



ALGO NEWS

L'ostéopathie

1. DÉFINITIONS

"L'ostéopathie est une approche diagnostique et thérapeutique manuelle des dysfonctions de mobilité articulaire et tissulaire en général (...)"

Académie d'Ostéopathie de Belgique asbl



3. PRINCIPES

L'ostéopathie permet de diminuer certaines douleurs mécaniques, chez certains patients, si la cause est identifiée. Dans ce cas, une efficacité sur du long terme est possible. L'ostéopathie doit impérativement être pratiquée dans le respect des avancées scientifiques, cliniques et fondamentales et dans une pratique sécurisée pour chaque patient.

Un traitement et par conséquent, les techniques employées sont dépendantes pour chaque patient, de :

- L'âge ;
- l'état de santé ;
- la pathologie du patient et des éléments du dossier patient ;
- du bilan structurel réalisé par l'ostéopathe.

Ce bilan a pour objectif de poser l'indication d'un traitement pratique sécurisée en excluant toute contre-indication à celui-ci. Lorsque l'indication n'est pas posée et/ou, lorsqu'une contre-indication est suspectée ou mise en évidence, l'ostéopathe a la responsabilité de s'abstenir et de conseiller au patient de consulter un médecin.

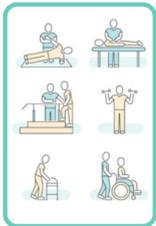
Les contre-indications majeures à la pratique de l'ostéopathie, sont par exemples :

- Une suspicion de fracture ou fracture à exclure ;
- un accident récent avec ou sans consultations médicales préalable ;
- un accident sportifs n'ayant pas fait l'objet d'un suivi médical ;
- des signes neurologiques ;
- des douleurs d'origine non identifiées dans un contexte ontologique ou de traitement ontologique sans suivi médical en cours.



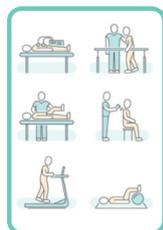
"L'ostéopathie est une médecine qui met l'accent sur la théorie selon laquelle le corps peut fabriquer ses propres remèdes, compte tenu de ses relations structurelles normales, de ses conditions environnementales et de sa nutrition. Elle se distingue principalement de l'allopathie par l'attention accrue qu'elle accorde à la mécanique corporelle et aux méthodes manipulatoires dans le diagnostic et le traitement."

World Health Organization (WHO)



"L'ostéopathie est une approche manuelle diagnostique et thérapeutique des pathologies. Dans le cadre d'une prise en charge en première ligne des patients, elle s'adresse exclusivement aux dysfonctions de l'appareil locomoteur et du système nerveux périphérique (...)"

Chambre d'Ostéopathie (avis K2)



2. RECONNAISSANCE

Depuis le début des années 1970, plusieurs tentatives ont été menées pour l'obtention d'un statut officiel de profession de soins de santé.

En 1999, une loi est votée (la loi Colla). Elle fournit un cadre à quatre médecines non conventionnelles, y compris l'ostéopathie, afin de pouvoir évoluer vers une profession médicale à part entière.

En février 2014, seule l'homéopathie obtient une reconnaissance. Les autres, dont l'ostéopathie, restent en suspens. Depuis, la majorité des unions professionnelles d'ostéopathes se sont regroupées afin de consolider la profession. A savoir qu'il est possible de demander un remboursement partielle à sa mutuelle.

4. OBJECTIF DU TRAITEMENT

En général, un traitement ostéopathe vise à rétablir l'équilibre et la fonctionnalité de différentes articulations, en tenant compte de l'interdépendance de ses différentes structures musculo-squelettiques.

- Chaque structure du corps a une fonction, chaque fonction entretient un mouvement. De manière plus imagée, le squelette est une charpente osseuse, stabilisée par la musculature qui toutes deux assurent notre mobilité et notre fonctionnement pour chacune de nos activités.
- Selon plusieurs études scientifiques, les traitements les plus efficaces dans des délais courts, sont relatifs à des lésions aiguës. Ils permettent une amélioration fonctionnelle et des mouvements plus aisés (Wolfgang et al., 2013), une diminution de la douleur est également objectivée (Vieira-Pellenz 2014, Hondras et al.).
- Dans les cas « chroniques », l'ostéopathie peut contribuer à mieux comprendre le problème, la cause du dysfonctionnement et par conséquent, à la traiter, dans un cadre multi-disciplinaire avec le médecin et le kinésithérapeute.
- Dans le contexte de la prévention, l'ostéopathie ne semble pas être un outil présentant des indications. L'activité physique semble être actuellement le meilleur moyen de se préserver.

5. ETAT DES LIEUX EN 2025

En Belgique, le dernier rapport KCE (2010) indiquait que 1000 ostéopathes étaient affiliées à l'union professionnelle et que 7% des adultes belges avaient consulté un ostéopathe, dans l'année écoulée.

Grâce à l'intégration de l'ostéopathie en milieu universitaire, il y a une augmentation progressive des études scientifiques qui se penchent essentiellement sur la manipulation et ses effets. Les paramètres étudiés sont, par exemples : les effets de différentes techniques sur la douleur, la récupération fonctionnelle du patient.

Les résultats sont encourageants et induisent logiquement de nouvelles questions, notamment sur le plan neurophysiologique (Barcik, Bengoetxea, 2017).

Les hypothèses souvent discutées seraient que les effets obtenus soient liés à une hypo-algésie locale et distale par rapport au site manipulé, en rapport avec son territoire d'innervation et un certain degré de relaxation musculaire.

Attention, si des effets de relaxation musculaire sont discutés, ceux-ci seront transitoires et pourront se limiter parfois au niveau de la séance.

« L'ostéopathe sera le déclencheur du soulagement dans les cas aigus et, un apport considérable sur le retour à la mobilité dans les cas chroniques ».

Ce qui implique la nécessité de consolider ces effets, non pas par de multiples séances d'ostéopathie mais plutôt en collaboration avec les kinésithérapeutes, expert du mouvement, selon la législation.

6. CONCLUSION

L'ostéopathie est une pratique thérapeutique qui peut être bénéfique pour de nombreuses personnes, en offrant une approche globale et personnalisée pour soulager les douleurs, améliorer la posture, et contribuer au bien-être général. L'un des principes majeurs actuels de l'ostéopathie est d'assurer des soins en toute sécurité et en toute objectivité, avec une approche dirigée vers le scientifique et non plus vers l'empirisme comme ça l'était dans le temps.

Les risques d'une séance d'ostéopathie doivent être limités lorsque le Professionnel est formé au niveau académique et que celui-ci travaille avec rigueur, en effectuant de manière systématique un bilan initial, consigné dans le dossier du patient.

Nous invitons donc chaque patient à se renseigner sur le niveau de formation et la législation en Belgique, pour faire le choix d'un Professionnel qualifié.



ALGO NEW'S N°18 EN SEPTEMBRE 2025

Thématique : Douleur chez la personne âgée